



Report des dates d'échéance des versements des taxes municipales à Dollard-des-Ormeaux



Dollard-des-Ormeaux, le 28 janvier 2021 – La Ville de Dollard-des-Ormeaux **reporte les dates d'échéance des versements de ses taxes municipales de 2021**. En effet, le premier versement est maintenant dû le **26 mai** et le second le **25 août**.

Le Conseil de la Ville a cru bon de repousser les échéances, compte tenu la pandémie. Comme le maire Alex Bottausci l'explique, « nous voulions **donner un répit aux gens**, étant donné que beaucoup d'entre eux ont été fortement touchés par la pandémie sur le plan financier ».

À noter aussi que les **modalités de paiement** sont un peu modifiées à cause de la pandémie. Pour éviter une éclosion à l'hôtel de ville, le comptoir n'acceptera que le paiement par espèce ou par débit, et ce, seulement par rendez-vous.

Voici d'autres façons d'effectuer ses paiements :

- Par Internet sur le site Web de votre institution financière (prévoir un délai de 3 jours ouvrables)
- Au comptoir de votre institution financière (prévoir un délai de 3 jours ouvrables)
- Par la poste ou par dépôt dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville (porte n° 2 – chèque seulement)

– 30 –

Contact:
Natalia Correa / Chef de section – Communications
514 684-9391
ncorrea@ddo.qc.ca — ville.ddo.qc.ca